## Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'adaptation de dispositions du droit fédéral en matière d'organisation

Projet

du

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu le message du Conseil fédéral du 5 juin 2001<sup>1</sup>, arrête:

Ι

L'arrêté fédéral du 23 mars 1990 concernant la création d'un groupement de la science et de la recherche au Département fédéral de l'intérieur<sup>2</sup> est abrogé.

Π

La présente ordonnance de l'Assemblée fédérale entre en vigueur le ...

1 FF **2001** 3657 2 RO **1990** 1614

2001-1069 3685